



0276

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N°

/AAMI/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/2025 DU

26 DEC 2025

POUR LA MOBILISATION D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA REVISION DES PROCÉDURES STANDARDS OPÉRATIONNELLES (PSO) DU SECTEUR FORESTIER ET DE L'ELABORATION DES TERMES DE RÉFÉRENCE ET DU CAHIER DES CHARGES DU SYSTÈME INFORMATIQUE DE GESTION DES INFORMATIONS FORESTIÈRES, TROISIÈME GÉNÉRATION (SIGIF 3)

« En procédure d'urgence »

## 1. Objet

Le Ministre des Forêts et de la Faune, Maître d'Ouvrage, lance un Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la révision des procédures standards opérationnelles (PSO) du secteur forestier et de l'élaboration des termes de référence et du cahier des charges du système informatique de gestion des informations forestières, troisième génération (SIGIF 3).

## 2. Contexte et justification

Dans l'optique d'améliorer la gouvernance et la gestion durable des forêts au Cameroun, d'assurer la traçabilité du bois camerounais et de faire respecter les engagements du Cameroun pris dans le cadre du processus APV/FLEGT, le MINFOF a développé avec l'appui de la KfW, un Système Informatique de Gestion des Informations Forestières de deuxième génération (SIGIF 2), à travers le marché N°0000024/M/PR/MINMAP/DGMAS/DM-SPI/CE6/BM-mh/2014 du 23 février 2015, et dont le Consortium IA'S/BUREDIP est adjudicataire.

Le SIGIF 2 constitue la pierre angulaire du système de vérification de la légalité (SVL) et consacre le cadre légal ainsi que les procédures de contrôle et de vérification appliquées pour s'assurer que tout le bois produit au Cameroun a bien été acquis, produit, transporté et exporté dans les conditions légales. Lancé officiellement le 1er avril 2021, le SIGIF 2 est devenu obligatoire depuis le 1er janvier 2022. Sa mise en service a permis d'enregistrer quelques avancées majeures, notamment la dématérialisation des procédures forestières et la réduction des délais de traitement des dossiers, la maîtrise de la production nationale de bois et des exportations, la maîtrise de l'assiette fiscale et l'optimisation des recettes, la lutte contre la corruption et l'amélioration de la transparence, la disponibilité des données sur l'activité forestière, la vérification de la conformité de la chaîne d'approvisionnement, la simplification et la sécurisation de la délivrance des documents, la traçabilité et le suivi des produits bois à travers l'utilisation des codes-barres, etc.

Cependant, malgré les résultats éloquents obtenus jusqu'ici, de nombreux dysfonctionnements ont été relevés dans l'exploitation de ce système depuis sa mise en production. Il s'agit principalement de fonctionnalités qui comportent d'importantes faiblesses ou de fonctionnalités qui sont absentes. Ces dysfonctionnements rendent le système vulnérable à diverses fraudes et manipulations.

### **3. Objectif de l'étude**

#### **3.1 Objectif général**

L'objectif général de cette activité est de mobiliser un consultant chargé de la révision des procédures standards opérationnelles (PSO) du secteur forestier et de l'élaboration des termes de référence et du cahier des charges du Système Informatique de Gestion des Informations Forestières, troisième génération (SIGIF 3).

#### **3.2 Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, il s'agira dans le cadre de cette activité de :

- ✓ Réviser les PSO existantes du secteur forestier ;
- ✓ Décrire les nouvelles PSO du secteur forestier ;
- ✓ Elaborer et faire valider un guide actualisé et consolidé des PSO du secteur forestier incluant les spécimens de chaque type de document délivré par l'Administration en charge des forêts ;
- ✓ Définir l'architecture du SIGIF 3, les choix technologiques et la méthode de développement garantissant une solution efficace, robuste, conviviale, flexible, extensible, modulaire, omnicanale et maintenable pour la dématérialisation de l'ensemble des PSO du secteur forestier ;
- ✓ Elaborer la stratégie de migration des données du SIGIF 2 vers le SIGIF 3 ;
- ✓ Définir le profil du développeur et la composition de ses équipes ;
- ✓ Définir le profil de la maîtrise d'œuvre et la composition de ses équipes ;
- ✓ Définir le chronogramme détaillé du projet : les différentes phases du projet et les délais, les différents acteurs intervenants dans chaque phase, les livrables attendus pour chaque phase ;
- ✓ Evaluer le coût du développement du SIGIF 3 ainsi que le coût de son déploiement en environnement de production ;
- ✓ Elaborer et faire valider les termes de référence du SIGIF 3 ;
- ✓ Elaborer et faire valider le cahier des charges du SIGIF 3.

#### **4. Résultats attendus**

Au terme de la mission du consultant, les résultats attendus sont les suivants :

- ✓ les PSO existantes du secteur forestier sont révisées ;
- ✓ les nouvelles PSO du secteur forestier sont décrites ;
- ✓ un guide actualisé et consolidé des PSO du secteur forestier incluant les spécimens de chaque type de document délivré par l'Administration en charge des forêts est élaboré et validé ;
- ✓ l'architecture du SIGIF 3, les choix technologiques et la méthode de développement garantissant une solution efficace, robuste, conviviale, flexible, extensible, modulaire, omnicanale et maintenable pour la dématérialisation de l'ensemble des PSO du secteur forestier sont définis ;
- ✓ la stratégie de migration des données du SIGIF 2 vers le SIGIF 3 est élaborée ;
- ✓ le profil du développeur et la composition de ses équipes sont définis ;
- ✓ le profil de la maîtrise d'œuvre et la composition de ses équipes sont définis ;
- ✓ le chronogramme détaillé du projet est défini : les différentes phases du projet et les délais, les différents acteurs intervenants dans chaque phase, les livrables attendus pour chaque phase ;
- ✓ le coût du développement du SIGIF 3 ainsi que le coût de son déploiement en environnement de production sont évalués ;
- ✓ les termes de référence du SIGIF 3 sont élaborés et validés ;
- ✓ le cahier des charges du SIGIF 3 est élaboré et validé.

#### **5. Financement**

Les prestations, objet du présent avis seront financées par le Budget du Fonds Spécial de Développement Forestier, exercice 2025.

#### **6. Participation au présent Avis**

Cette étude sera réalisée par un cabinet intervenant dans le domaine de l'informatique et ayant une expérience d'au moins 10 ans dans le développement des applications informatiques (preuve de réalisation d'au moins

trois projets relatifs au développement d'applications informatiques). Ce cabinet mobilisera une équipe d'experts clés composée de :

- **Un chef de mission** ayant un diplôme universitaire de niveau minimum bac + 5 en informatique, avec une expérience professionnelle d'au moins 12 ans, ayant également au moins 3 expériences comme chef d'équipe et ayant conduit au moins 3 projets relatifs au développement d'applications informatiques. La possession d'au moins une (01) Certification dans l'un des domaines suivants serait un atout : Génie logiciel, Bases de données, Intelligence artificielle, Sécurité informatique, Technologies Web, Méthodes de développement logiciel Agile.
- **Un expert en ingénierie des systèmes d'information** de niveau bac + 5 en informatique, ayant une expérience professionnelle d'au moins 8 ans, avec au moins 4 ans d'expérience de travail dans le développement des applications informatiques et ayant participé activement à au moins 3 projets de développement d'applications informatiques. La possession d'au moins une (01) Certification dans l'un des domaines suivants serait un atout : Génie logiciel, Bases de données, Intelligence artificielle, Sécurité informatique, Technologies Web, Méthodes de développement logiciel Agile
- **Un ingénieur forestier**, Diplôme universitaire de niveau bac + 5 en sciences forestières, ayant une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la gestion durable des forêts et ayant participé activement à au moins 2 projets relatifs à l'aménagement forestier, ayant aussi une parfaite connaissance des procédures de gestion forestière et de la réglementation forestière en vigueur au Cameroun.
- **Un expert en cartographie forestière**, Diplôme universitaire de niveau bac + 5 en cartographie forestière, ayant une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la création et l'analyse de cartes de forêts du Cameroun et ayant participé activement à au moins 2 projets relatifs à la réalisation des inventaires forestiers géoréférencés, ayant une parfaite connaissance des systèmes d'information géographiques (SIG) et des outils de télédétection pour représenter l'état des forêts.
- **Un expert en administration des bases de données**, de niveau minimum bac + 3 en informatique, ayant au moins une certification en administration des bases de données et une expérience professionnelle d'au moins 8 ans sur l'administration des bases de données.
- **Un expert en génie logiciel**, de niveau minimum bac + 3 en informatique, ayant au moins une certification en génie logiciel et une expérience professionnelle d'au moins 8 ans sur le développement d'applications Web.

## 7. Constitution du dossier

### (1) Les pièces administratives et fiscales du Consultant

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises ci-après, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois et avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel à Manifestation. Elles comprennent :

- a) la lettre de motivation timbrée, datée et signée ;
- b) l'attestation de non-redevance timbrée ;
- c) l'attestation d'immatriculation timbrée ;
- d) l'attestation de non-exclusion des marchés publics, délivrée par le Directeur Général de l'ARMP.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

### (2) Une note de présentation du Consultant

- (3) **La liste des références professionnelles** concernant les prestations similaires. Elle doit faire ressortir les montants des différentes prestations, les administrations et contractants avec adresses et numéros téléphoniques, l'année d'exécution du contrat. Les copies des premières (en-tête) et dernières (signatures) pages des contrats ou marchés, ainsi que les procès-verbaux de réception et/ou le certificat de bonne fin des travaux délivré par le Maître d'Ouvrage.

- (4) **Les qualifications des experts clés** (joindre le CV récent daté et signé par le Consultant et les photocopies certifiées conformes des diplômes universitaires).

## 03. Durée et localisation

L'intervention du Cabinet s'étalera sur trente (03) mois hommes/jours, sur le site du projet.

## 09. Critères d'évaluation

(1) L'évaluation de la manifestation d'intérêt portera sur les critères essentiels ci-dessous sur 100 points :

N°	Critères	Notes
1	Présentation du Cabinet	05
2	Références du Cabinet	20
3	Note méthodologique	20
4	Qualifications et expériences professionnelles générales et spécifiques	50
5	Présentation générale de l'offre	5
	<b>Total</b>	<b>100</b>

(2) Seuls, les candidats qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation technique une note au moins égale à 70 points sur 100 seront retenus pour la phase suivante.

## 10. Dépôt des offres

Les Manifestations d'Intérêt rédigées en français et/ou en anglais, en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme tel, devront être déposées au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés, 8<sup>ème</sup> étage, porte 807) sis à l'Immeuble Ministériel n°2, au plus tard ~~20/01/25~~ à 13 heures.

Elles devront porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° 0276 /AAMI/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/2025 DU 26 DEC 2025

POUR LA MOBILISATION D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA REVISION DES PROCEDURES STANDARDS OPERATIONNELLES (PSO) DU SECTEUR FORESTIER ET DE L'ELABORATION DES TERMES DE REFERENCE ET DU CAHIER DES CHARGES DU SYSTEME INFORMATIQUE DE GESTION DES INFORMATIONS FORESTIERES, TROISIEME GENERATION (SIGIF 3)

A NOUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

## 11. Etude des dossiers et publication des résultats

Les dossiers enregistrés seront examinés par un Comité Technique d'Analyse mis sur pied par le Ministre des Forêts et de la Faune et les prestataires retenus seront informés des résultats par voie de communiqué officiel.

## 12. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur le présent avis peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés) sis au 8<sup>ème</sup> étage de l'Immeuble Ministériel n°2, porte 807.

NB : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48 ».

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE



Copy to :

- ARMP (pour publication et archives) ;
- Président de la CPM (pour information) ;
- Service des Marchés.